

Madame Marisol TOURAINE

Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Nice, le **10 AVR. 2017**

Madame la Ministre,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur la question des négociations tout juste interrompues entre l'Assurance maladie et les chirurgiens-dentistes, profession que vous n'avez pas daigné recevoir une seule fois en cinq ans.

Nous tenions à vous faire part de la profonde incompréhension et de la colère justifiée des chirurgiens-dentistes suite à la publication du règlement arbitral, lequel balaie d'un revers de main les revendications de la filière bucco-dentaire.

Il est évident que les dépenses de la Sécurité sociale nécessitent une réelle rationalisation, mais cette dernière ne peut se faire au détriment de la dentisterie libérale, pilier de la qualité des soins bucco-dentaires en France.

Depuis 1990, les chirurgiens-dentistes voient leurs conditions de travail se dégrader. En l'espace de 25 ans, les tarifs de la Sécurité sociale pour les actes courants ont subi une dévalorisation de près de 50%. Sans dépassement d'honoraires possible pour ces mêmes actes, deux tiers de l'activité d'un professionnel libéral sont ainsi effectués à perte. Quant à la pose de prothèses et d'implants, seule activité permettant aux chirurgiens-dentistes de rentrer dans leurs frais, sa prise en charge par la Sécurité sociale est si peu significative qu'elle pénalise également les patients et contribue au renoncement aux soins.

D'autres professions de la filière bucco-dentaire risquent de pâtir du règlement arbitral. En effet, afin de permettre la survie de leur cabinet, les chirurgiens-dentistes devront acquérir des prothèses moins onéreuses, au détriment des prothésistes français et au profit de pays proposant un matériel moins coûteux mais également de qualité inférieure. De même, les chirurgiens-dentistes seront amenés à réduire fortement leur masse salariale ; assistants dentaires et secrétaires médicaux, pourtant indispensables au bon fonctionnement des cabinets dentaires, seront les victimes collatérales de la logique court-termiste du Gouvernement. Au total, ce sont près de 100 000 emplois directement ou indirectement touchés par le règlement arbitral.

Les répercussions seront tout aussi désastreuses pour les patients que pour les différents professionnels de la filière. Au reste à charge déjà important, voire rédhibitoire sauf pour les bénéficiaires de la CMU-C et de l'Assurance Complémentaire Santé (ACS), s'ajoutera ainsi l'inévitable baisse de la qualité des soins repercutée sur les usagers d'un système de santé voué au « low cost ».

Il est regrettable que le Gouvernement fasse fi de la démocratie sanitaire en décidant, de façon totalement arbitraire, de l'avenir de toute une filière.

Ce n'est pas par la force que votre ministère apaisera les tensions alimentées par cinq années de mépris des professions libérales.

Ce n'est pas non plus en obligeant les chirurgiens-dentistes à fermer boutique que nous permettrons aux Français de se soigner dignement.

Alors que le Gouvernement dont vous êtes membre se prévalait d'être celui de la négociation et de l'écoute des professionnels, voilà que le nouveau règlement arbitral prouve son irrespect pour les professions libérales. 49-3 déguisé, il est un nouveau témoignage de votre volonté d'exclure les libéraux de la gouvernance sanitaire et de faire de la médecine, autrefois véritable fleuron Français, une sous-catégorie de la fonction publique d'Etat, dépendante de la Sécurité sociale.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Marine BRENIER
Député des Alpes-Maritimes

Bernard GERARD
Député du Nord

Philippe VITEL
Député du Var

Jacques LAMBLIN
Député de Meurthe-et-Moselle

Pierre MORANGE
Député des Yvelines

Arlette GROSSKOST
Député du Haut-Rhin

Jean-Michel COUVE
Député du Var

Bernard ACCOYER
Député de la Haute-Savoie

Alain MARTY
Député de la Moselle

Rudy SALLES
Député des Alpes-Maritimes

Renaud MUSELIER
Député européen

Philippe JUVIN
Député européen

Nadine MORANO
Député européen

Eric CIOTTI
Député des Alpes-Maritimes

Laurent WAUQUIEZ
Député de la Haute-Loire

Jean-Pierre DOOR
Député du Loiret

Guillaume LARRIVE
Député de l'Yonne

Françoise GUEGOT
Député de la Seine-Maritime

Claude STURNI
Député du Bas-Rhin

Elie ABOUD
Député de l'Hérault

Pierre MOREL-A-L'HUISSIER
Député de la Lozère

Sylvain BERRIOS
Député du Val-de-Marne

Jean-Marie TETART
Député des Yvelines

Jean-Pierre GORGES
Député d'Eure-et-Loir

Dominique TIAN
Député des Bouches-du-Rhône

Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin

Jean-Louis COSTES
Député de Lot-et-Garonne

Jean-Claude BOUCHET
Député du Vaucluse

Charles DE LA VERPILLIERE
Député de l'Ain

Michel HERBILLON
Député du Val-de-Marne

Josette PONS
Député du Var

Lucien DEGAUCHY
Député de l'Oise

Alain LEBOEUF
Député de la Vendée

Patrice VERCHERE
Député du Rhône

Lionel TARDY
Député de la Haute-Savoie

Marie-Jo ZIMMERMANN
Député de la Moselle

Marc-Philippe DAUBRESSE
Député du Nord

Christian KERT
Député des Bouches-du-Rhône

Guénaél HUET
Député de la Manche

Céleste LETT
Député de la Moselle

Nicolas DHUICQ
Député de l'Aube

Lionnel LUCA
Député des Alpes-Maritimes

Nicole AMELINE
Député du Calvados

Alain MARLEIX
Député du Cantal

Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
Député de la Haute-Corse

Jean-Claude GUIBAL
Député des Alpes-Maritimes

Jean-Charles TAUGOURDEAU
Député de Maine-et-Loire

Jean-Luc REITZER
Député du Haut-Rhin

Georges FENECH
Député du Rhône

Yves ALBARELLO
Député de Seine-et-Marne